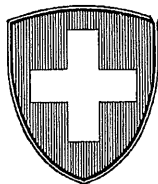


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 février 1938



Demande déposée: 3 février 1937, 20 h. — Brevet enregistré: 30 novembre 1937.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH CO. S. A.,
Tavannes (Suisse).

Montre à remontoir.

L'objet de l'invention est une montre à remontoir comportant une couronne évidée en regard de la carrure et un canon solidaire de cette dernière, pénétrant dans la partie évidée, le diamètre intérieur et le diamètre extérieur dudit canon étant tels qu'ils autorisent un ébat transversal de la couronne et de la tige de remontoir assemblées.

La montre à remontoir selon l'invention est caractérisée par un organe intercalé entre le canon et la couronne contre lesquels il est appliqué de manière à former une fermeture étanche à la poussière, cet organe pouvant glisser axialement par rapport au canon et transversalement par rapport à la couronne.

Le dessin annexé représente une forme d'exécution de l'objet de l'invention, donnée à titre d'exemple, les deux figures de ce dessin étant des coupes axiales semblables mais en position de remontage de la couronne à la fig. 1 et en position de mise à l'heure de cette dernière à la fig. 2.

A la carrure, partiellement représentée en 1, est fixé un canon 2 pénétrant dans un évidement circulaire 3 de la couronne 4, tant dans l'une que dans l'autre des deux positions représentées. Les diamètres intérieur et extérieur dudit canon sont tels qu'ils autorisent un ébat transversal de la couronne et de la tige de remontoir 5 à laquelle cette dernière est fixée, de sorte que ces parties peuvent sauf inconvénient présenter une certaine excentricité les unes par rapport aux autres.

Sur le canon 2 peut coulisser sans jeu un second canon 6 se terminant par une bride plate 7 venant s'appliquer contre le fond de l'évidement circulaire 3 de la couronne. Le diamètre extérieur de la bride est tel qu'un jeu transversal est possible entre le canon 6 et la couronne 4. Un tel jeu est également possible entre une bague 8, chassée dans l'évidement de la couronne, et ledit canon 6, cette bague ayant pour objet, en s'appliquant contre la bride 7, d'empêcher un mouvement re-

latif dans le sens axial entre couronne 4 et canon 6, tout en permettant le mouvement relatif transversal dont il vient d'être question.

Comme cela ressort des deux figures du dessin, l'ensemble constitué par la couronne avec la bague chassée sur la bride, la bride avec son canon maintenus dans la couronne et le canon solidaire de la carrure, forme un tout s'opposant à une entrée de poussière à l'intérieur de la montre, tout en ne s'opposant ni au mouvement axial de la couronne lorsque celle-ci passe de la position de remontage à la position de mise à l'heure ou inversement, ni à un mouvement transversal de cette dernière lorsque la tige de remontoir à laquelle elle est fixée n'est pas absolument concentrique au canon 2 solidaire de la carrure.

REVENDICATION:

Montre à remontoir comportant une couronne évidée en regard de la carrure et un canon solidaire de cette dernière, pénétrant dans la partie évidée, le diamètre intérieur

et le diamètre extérieur dudit canon étant tels qu'ils autorisent un ébat transversal de la couronne et de la tige de remontoir assemblées, caractérisé par un organe intercalé entre le canon et la couronne contre lesquels il est appliqué de manière à former une fermeture étanche à la poussière, cet organe pouvant glisser axialement par rapport au canon et transversalement par rapport à la couronne.

SOUS-REVENDICATION:

Montre selon la revendication, caractérisée en ce que l'organe reliant le canon et la couronne est un second canon concentrique au premier, par rapport auquel il peut coulisser sans jeu, ce canon se terminant par une bride plate, dont le bord est pris entre la couronne et un organe de fixation solidaire de cette dernière.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH Co. S. A.

Mandataires:

IMER, de WURSTEMBERGER & Cie., Genève.

FIG. 1.

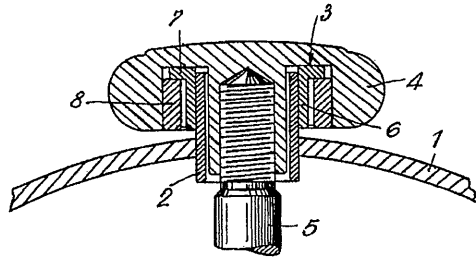


FIG. 2.

